

Le 17 février 2006

MESURES ADOPTÉES PAR L'ONTARIO POUR RÉDUIRE DANS LA PROVINCE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À L'ORIGINE DU SMOG

L'Ontario a pris des mesures draconiennes pour réduire les émissions de polluants atmosphériques à l'intérieur de ses propres frontières.

- Le gouvernement s'est engagé à fermer toutes les centrales électriques alimentées au charbon d'ici 2009 et à les remplacer par des sources d'énergie plus propres et vertes.
- La province vient de signer des accords visant l'acquisition d'électricité provenant de 19 nouveaux projets d'énergie renouvelable, dont trois projets hydroélectriques, trois projets de gaz d'enfouissement et de gaz biologique, ainsi que 13 parcs d'éoliennes. Jusqu'ici, la province a passé des marchés visant à faire l'achat de 1 370 mégawatts d'énergie propre, renouvelable – soit suffisamment d'électricité pour alimenter 350 000 habitations.
- En 2005, le gouvernement a adopté 40 normes, nouvelles et mises à jour, relativement à l'air afin de protéger les collectivités de la province de l'impact de la pollution atmosphérique. Cette mise à jour des normes est la plus importante depuis plus de 25 ans.
- Le gouvernement McGuinty a également adopté le Plan ontarien d'assainissement de l'air, afin de fixer de nouveaux plafonds d'émissions pour les sources de pollution industrielles en Ontario à compter de 2006, suivis de normes encore plus strictes en 2007, 2010 et 2015.
- Entre 1999 et 2003, le programme *Air pur Ontario* a permis de réduire de 81 kilotonnes (89 500 tonnes américaines) les émissions provenant des véhicules et contribuant au smog dans le sud de la province.
- L'Ontario offre une exonération d'impôt de 14,7 cents et 14,3 cents le litre pour l'éthanol et le biodiésel, respectivement. À compter de janvier 2007, toute l'essence vendue en Ontario devra contenir en moyenne au moins cinq pour cent d'éthanol.
- Sur une période de cinq ans ayant commencé en 2004, la province investira une portion fixe de la taxe provinciale sur l'essence – l'équivalent de plus d'un milliard de dollars – dans le transport public. En outre, dans le cadre de son plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure, *ReNouveau Ontario*, la province s'engage à investir plus de 3,1 milliards de dollars dans le financement direct des transports en commun.

Ces mesures ont contribué, depuis 1990, à réduire de presque un million de tonnes (1,1 million de tonnes américaines) les émissions annuelles de polluants à l'origine du smog, alors même que la population et l'économie ont connu une croissance importante pendant la même période.

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

Also available in English.

John Steele
Ministère de l'Environnement
416-314-6666

www.ene.gov.on.ca